

Renvoi au comité d'instruction publique des hymnes et du procès verbal transmis par le représentant Laloy et relatifs à la fête d'inauguration du temple de la Raison à Chaumont (Haute-Marne), lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Pierre Antoine Laloy

Citer ce document / Cite this document :

Laloy Pierre Antoine. Renvoi au comité d'instruction publique des hymnes et du procès verbal transmis par le représentant Laloy et relatifs à la fête d'inauguration du temple de la Raison à Chaumont (Haute-Marne), lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 719;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37023_t2_0719_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

comptoit déjà ses victimes... elles lui ont échappées par un bonheur inespéré. Pour jouer un plus grand rôle; il ne manquait aux conspirateurs du Jura, qu'un plus grand théâtre mais Lons-le-Saulnier, ne présentant aucun moyen de défense, altiers et rampants tour à tour, ses petits tyrans étoient obligés de composer leur conduite sur les chances journalières de la faction girondine.

Le 24 mai 1793, l'administration du Jura a levé l'étendard de la révolte, elle ne l'a ployé que le neuf août.

Le 24 mai, Brissot étoit tout puissant encore, mais le 9 août, il étoit culbuté sans ressource. Le 9 août les armées fédéralistes du Midi étoient détruites : Lyon cerné et par l'établissement de son quartier général à Bourg, Dubois-Crancé coupant toute communication avec les révoltés du Midi, ne laissoit à ceux du Jura, d'autre espoir que dans la fuite.

Cependant deux décrets avoient été successivement rendus contre le Jura, et tous les deux inutilement. Chargée de l'exécution du 1^{er}, la force départ(emen)ale se rend complice des conjurés. L'exécution du second est confiée au tribunal de Dole et ses commissaires sont assassinés à Tassenières. Tant d'atrocités indignant la Convention nationale, il part du sein de la Montagne une nouvelle foudre dont l'éclat retentissant dans tout le Jura dissipe enfin la trop longue illusion des administrés et jette en même temps l'épouvante dans l'âme des conspirateurs. Le 9 août tous ces traîtres furent mis hors la loi, et la ville de Lons-le-Saulnier qui leur servoit de repaire fut déclarée en état de rebellion.

Tremblants, abandonnés de leurs satellites, les chefs de la conspiration prennent la fuite, parmi les coupables du second ordre, peu sont arrêtés; tranquilles dans leurs foyers, la plupart de ces scélérats insultent aujourd'hui aux vertus républicaines. Les plus modérés attiédisent ou corrompent l'esprit public. Mais confus de son erreur et humble dans son repentir. L'innocence égarée implore la clémence de la Convention.

Chargé par le décret du 27 juillet dernier, de parcourir le Jura pour signaler les têtes coupables, j'ai recueilli des renseignements précieux pour la punition des traîtres.

Citoyens représentants, je tiens tous les fils de cette vaste conspiration, mais ses ramifications s'étendant dans les d(é)part(emen)ts voisins, il ne m'étoit point donné de vous dévoiler tous les conspirateurs avant de livrer l'instruction de cette procédure à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, j'ai pensé qu'elle devoit être soumise à un nouveau rapport, je demande à la déposer sur le bureau (1). »

(Applaudissements.)

Sur la proposition [de BASSAL],

« La Convention nationale décrète que la pétition et les pièces présentées par le citoyen Lauchet, du département du Jura, seront envoyées au comité de sûreté générale, et que ce citoyen sera entendu dans ce comité, sur les renseignements qu'il peut donner relativement aux troubles du Jura » (2).

24

La Convention nationale renvoie aux comités des finances et des inspecteurs de la salle, réunis, la lettre du ministre des contributions publiques, pour qu'ils fassent un rapport général sur les traitements des employés salariés par la République (1).

25

Un membre [LALOY] a donné communication à la Convention des détails de la fête qui a été célébrée à Chaumont, chef-lieu du département de Haute-Marne, le décadi 30 nivôse, pour l'inauguration du temple de la raison.

Il a dit que cette fête patriotique, digne, par sa composition, de figurer avec celles des Républiques anciennes, suffiroit pour prouver combien sont rapides les progrès de la raison, et à quel point elle a déjà éclairé les républicains sans-culottes de cette commune.

Il a déposé sur le bureau les hymnes qui ont été chantées et faits à cette occasion, et les détails de la fête.

La Convention nationale décrète que ces détails seront insérés au bulletin (2), et renvoie le procès-verbal et les hymnes au comité d'instruction publique (3).

[Détails de la fête] (4)

Ordre de la Marche

A deux heures après midi, tous les citoyens se réunirent à la maison commune. Une musique grave précédoit le cortège.

Un trompette à cheval annonçoit par intervalle la marche des citoyens.

Les vieillards étoient en tête.

Les femmes enceintes venoient ensuite, tenant par la main les jeunes enfants, les pères et mères des défenseurs de la patrie suivoient ces groupes intéressants. Le père de l'un de ceux qui ont été victimes de la rage des tyrans portoit un bouclier sur lequel étoient inscrits ces mots :

Ils sont morts pour la Liberté.

Un défenseur de la patrie, blessé, portoit un autre bouclier, sur lequel on lisoit :

Nous vaincrons, ou nous mourrons comme eux.

Au milieu, un grand faisceau national supportoit dans un tableau en forme d'attique, les noms des 14 armées qui sont au service de la République, et qui ont bien mérité d'elle, les bataillons de la République, et notamment ceux qui viennent de remporter la victoire y avoient une place distinguée.

La figure de la liberté en avant, représentée avec les attributs qui la caractérisent, tenoit d'une main un bouclier qu'elle appuyoit sur une figure renversée représentant la Vendée.

On lisoit sur ce bouclier ces mots :

(1) P.V., XXX, 195.

(2) Bⁱⁿ, 8 pluv. (1^{er} suppl^é). Extraits dans C. Eg., n° 530.

(3) P.V., XXX, 195. Minute de la main de Laloy (C 290, pl. 902, p. 37).

(4) Broch., in-12°, 8 p. Imprimée à Chaumont, chez Cousot, imprimeur et membre de la Sté. S.d., mais inscription de la main d'un secrétaire : 8 pluviôse (C 292, pl. 936, p. 31).

(1) C 292, pl. 936, p. 15.

(2) P.V., XXX, 194. Minute de la main de Bassal (C 290, pl. 902, p. 35). Mention dans J. Fr., n° 491.